

AVENANT N° 1 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD ELITE

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.2 - Engagement:

Voir règlement général motocross ou site internet FFM (www.ffmoto.org).

Le nombre de pilotes engagés par épreuve est limité à 30. Le montant du droit d'engagement s'élèvera à 85 € par épreuve.

Les engagements seront validés un mois avant la 1ère épreuve. En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves.

Dans la limite des places disponibles les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et de la date d'inscription.

Dans les deux cas, la priorité sera donnée aux pilotes ayant été classés et ensuite aux pilotes ayant participé au même championnat de France 2018.

Fait à Paris, le 14 février 2019